

ARRETE PORTANT CESSATION DES FONCTIONS DU REGISSEUR SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES "ENCAISSEMENT DES VENTES DE BOIS DE CHAUFFAGE "

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu l'arrêté de création de la régie de recettes « Encaissement des Ventes de bois de chauffage » en date du 25 octobre 2017,

Vu l'arrêté de nomination de Mme Julie CLOSSET régisseur titulaire en date du 25 octobre 2017,

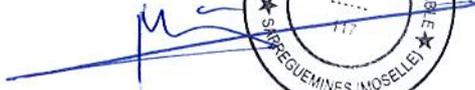
Vu la délibération du conseil municipal, en date du 24 mai 2020, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Fabrice ANTOINE mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement de ventes de bois de chauffage à compter du 13 avril 2023.

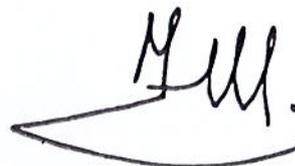
ARTICLE 2 – Monsieur le Maire de la Commune de SARREGUEMINES et le comptable public assignataire du SGC de SARREGUEMINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 13 avril 2023



Marc – Antoine VANDERBEKEN

Le Responsable du Service de
Gestion Comptable



Marc ZINGRAFF
Le Maire de Sarreguemines
1^{er} Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

ID : 057-215706318-20230413-DF14MAI23-AR



Le Régisseur titulaire
(avec mention «notifié le»)

Madame Julie CLOSSET

notifié le 02.05.23

Le Régisseur suppléant
(avec mention «notifié le»)

M. Fabrice ANTOINE

Impossibilité de signer.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Copie transmise aux :

Régisseur titulaire – Régisseurs suppléants – SGC - DRH

